

Vendredi 3 décembre 2017– CADARCET

COMPTE-RENDU

Etaient présents:

Collège régional : Katy WERSINGER.

Collège départemental : Christine GASTON, André ROUCH.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Adeline MAUDUIT, Louis BLAZY, Jaques MAYER, Bernard DELBOSC, Michel BOUCHE, Marc DUMONT, Jean-Claude COMMENGE, Marie-Léone BLAIN, Jean-Christophe DANDIEU, Jocelyne SOUM, William ACKROYD, Jean-Noël VIGNEAU, Simon BAVARD, Pierre ORTET, Jean-Paul ROUQUIER, Romain NUNEZ, Michèle COLIN, Francis ROIG, Raymond BERDOU, Marc DELANGRE, Sylvie DURAND, Jocelyne FERT, Claude PUJOL, Antoine RODRIGUEZ, Denis ROUSSEAU, Richard DE MERITENS, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Jean-Charles THORRE, Marie-Christine PINCE, Christine TOUGNE, Christiane ODON, Thierry TARIOL, Sophie ESTEULLE, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Colette ROMIER, Gérard PIQUEMAL, Bernard CAVAILLE, Gabriel FAURE, Jacqueline MAURAN, Gilbert COUVREUX.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Nathalie MADER à Kathy WERSINGER, John PALACIN à Kathy WERSINGER.

Collège départemental : <Henri NAYROU à André ROUCH, Christine TEQUI à André ROUCH.

Collège communal : Maurice BACHELET à Thierry TARIOL, Alain DE LA CRUZ RUEDA à Geneviève ARNAUD, Antoine DUBURCQ à Pierre ORTET, Christian CARRERE à Adeline MAUDUIT, Bernard DEFFARGES à Didier PIQUEMAL, Georges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Patrice COMMENGE à Jean-Claude COMMENGE, Didier MAZERIE à Adeline MAUDUIT, Frédéric BONNEL à Jean-Noël VIGNEAU, Jean-Claude BAREILLE à Jocelyne FERT, Alain SERVAT à Gérard PIQUEMAL.

Excusés ou absents :

Collège régional : Kamel CHIBLI, Guy ESCLOPE, François ARCANGELI.

Collège départemental : Alain BARI, Eric DONZE.

Collège communal : Paul BEGOU, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Marie-Odile MEJEAN, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIOTTO, Claude DUPUY, Jean-Claude DUBOIS, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Anthony PAROLIN MAURETTE, Michel ANQUET, Yves GAREL, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Aurélie MIR, Arlette OURTEAU, Jean-Michel GUARINO, Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Claude AYNIE, Marie Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nathalie DUPUY, Jean-Christophe DANDIEU, Cécile MENDOUZE, Annick CHANOT, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Hervé CLAUSTRE, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Frédéric VIGNOLES, Jean-Louis ATTANE, Thierry PORTET, Claude TERON, Huguette TOURET, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Denis MIAILHE, Rose BALAGUE, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPLAIN, Galaad BONFILS, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Denis BELARD, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélita SENTENAC, Yvan GROS, Michel LIMOGES, Anne CAUBERE, Monique RALUY, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Michel DEJEAN, Maxime ALOZY, Laurent BORDES, Jacques BERTRAND, Sophie COSTESEQUE, Gérard GRANGER, Guy ENDRON, François MURILLO, Nathalie AURIAC, Antoine DESDOIT, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Fabrice BENETOUX, Pierrette LAPEYRE, Guillaume JOLIBERT, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Jean-Michel HUET, Djamila ROUMILA, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Eliane JASPARD, Gisèle SOLER, Jean-Michel PICARD, Sylviane REGALON, Didier PEYROU, Roland MOLE.

Germain JOLIBERT, maire de Cadarcet, accueille l'assemblée. Il remercie les membres du Comité syndical pour leur présence. Il tient à souligner toutes les réalisations menées avec le PNR, notamment les travaux d'effacement des « points noirs paysagers », les réfections dans le cadre du programme petit patrimoine, etc grâce à de très bonnes relations avec les chargés de mission du PNR.

Le Président le remercie pour son accueil.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2016 à Lorp-Sentaraille. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

II – PROGRAMME D’ACTIONS

Présentation du nouveau site internet du SMPNR (réf. Charte art. 4.1)

Rémy LAVAU-CATHARY présente le nouveau site Internet du PNR, réalisé par la société Oréalys. Il explique que ce nouveau site donne la part belle aux photos. Il permet aussi de trouver plus rapidement les éléments recherchés par l'utilisateur.

L'adresse du site Internet est: <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

Accompagnement des collectivités dans des démarches zéro-pesticides en 2017-2018 (réf. Charte art 4.3)

Luce RAMEIL rappelle que la loi « Labbé » du 6 février 2014 modifiée par l'article 68 de la loi de transition énergétique adoptée le 22 juillet 2015 indique que depuis le 1^{er} janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser des pesticides sur les espaces verts, forêts, promenades accessibles au public ainsi que sur les voiries (sauf sur les bretelles, échangeurs, terre-plein centraux étroits ou difficiles d'accès).

Elle souligne qu'en 2015 et 2016, le SMPNR a porté deux opérations groupées de plans de désherbages communaux pour trente deux communes volontaires souhaitant s'engager dans une démarche « zéro-pesticide ». Ces diagnostics ont été réalisés par la Fredon et le bureau d'études Territori, grâce à des financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Occitanie, mobilisés par le SMPNR.

Elle précise que ces communes peuvent réaliser des achats de matériel alternatif au désherbage chimique, susceptibles d'être financés par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Luce RAMEIL explique que pour accompagner de nouvelles communes, le SMPNR pourrait porter un nouveau projet d'accompagnement des collectivités souhaitant entrer dans une démarche zéro-pesticide. Il pourrait comprendre une troisième opération collective de plans de désherbage pour une vingtaine de nouvelles collectivités, des journées d'échange entre collectivités, la réalisation de panneaux pour signaler les zones entretenues de façon alternative, des opérations de sensibilisation auprès des habitants....Pour ce faire, le SMPNR pourrait réaliser une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à l'instar des 2 précédentes opérations.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le troisième programme d'accompagnement des collectivités souhaitant entrer dans une démarche zéro-pesticide, intégrant une opération collective de plans de désherbage pour une vingtaine de collectivités et autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

III – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Indemnité de conseil allouée au receveur des communes et des Etablissements publics locaux

Camille JAUDIN rappelle que le Syndicat mixte du PNR dépend de la Trésorerie de la Bastide de Sérou. Le Trésorier assiste l'équipe administrative sur la comptabilité quotidienne, le budget primitif et le compte administratif. En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, il appartient au Comité syndical de délibérer afin de pouvoir s'acquitter de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le versement de 100% de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016, allouée au receveur des communes, soit un montant net de 486,34 €.

Vote du budget primitif 2017

Camille JAUDIN présente le projet de Budget Primitif 2017 du Syndicat, établi à la lumière des orientations budgétaires examinées lors de la séance du 2 décembre 2016 à Lorp-Sentaraille. Le Bureau du Syndicat mixte l'a étudié le 25 janvier.

Conformément aux orientations budgétaires, le budget primitif s'appuie sur une stratégie de maîtrise des dépenses, voire de diminution dans certains postes. Les recettes présentent une diminution du fait de l'attente de la mise en place des enveloppes

européennes. A ce jour, l'équilibre peut être atteint grâce à l'utilisation d'une partie de l'excédent budgétaire cumulé, qui se verrait ainsi sensiblement réduit dans la perspective de l'année 2018.

* Charges structurelles et charges externes liées au fonctionnement de la structure : assurances, fournitures diverses, gestion courante, prestations de services... Grâce au plan d'économies mis en œuvre par le Syndicat, ces charges ont été diminuées en 2014 et ont été stabilisées en 2015. En 2016 cet effort a été poursuivi tout en contrôlant une augmentation des charges variables liées la croissance de l'équipe technique. L'année 2017 doit permettre à la structure de consolider le fonctionnement de l'équipe au complet.

* Charges de personnel : permanents, contractuels et stagiaires. Les charges de personnel ont été de nouveau maîtrisées en 2016. Pour 2017, il est proposé de faire évoluer la masse salariale grâce aux nouvelles programmations européennes, et pour pouvoir prendre en compte les évolutions statutaires des agents (évolutions des carrières, impact des réformes statutaires...).

* Plan d'actions : la proposition intègre les actions pour lesquelles le Syndicat a reçu les notifications de la part des cofinanceurs. Ces actions font donc partie des programmes de 2014, 2015 et 2016. Les charges liées à ces actions représentent 2/3 des charges du chapitre 11. Les dépenses liées aux actions connaissent un nouveau souffle par rapport à 2015 grâce au démarrage effectif des nouveaux dispositifs européens de type FEDER et FEADER.

* Investissement : cette année l'investissement est lié au renouvellement de matériel. Dans un souci d'équilibre du budget, il a été nécessaire d'inscrire une enveloppe de dépenses à la hauteur des écritures d'amortissement. Mais il n'est pas prévu de la consommer.

* Recettes : il est proposé une augmentation des dotations statutaires pour atteindre le montant annuel de 125 000 euros pour le Département et pour les communes du Parc, soit environ 2,716820 € par habitant. En sus des cotisations statutaires de ses membres, le Syndicat mixte s'attachera également à mobiliser à plein les concours financiers divers pour financer son fonctionnement (notamment son ingénierie), son plan d'actions et son programme d'investissement : Etat (FNADT, Ministère de l'Ecologie, Commissariat de Massif...), Europe (FEDER, FEADER...), Agence de l'Eau, ADEME, partenariats d'entreprises...

L'ensemble du budget est équilibré grâce à une utilisation d'une partie de l'excédent cumulé. Aussi l'objectif est de mobiliser plus de fonds, notamment européens, afin d'augmenter les recettes. Le total conduit à un budget à équilibrer en dépenses et recettes à un niveau d'environ 2 millions d'euros.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition de Budget Primitif 2017 et le montant des cotisations statutaires.

Décision modificative du BP 2016

Camille JAUDIN présente la proposition de décision modificative du budget primitif 2016. Cette proposition respecte le montant du budget voté. Elle équilibre les chapitres.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition de Décision modificative budgétaire 2016.

IV – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Bernard CAVAILLE demande des précisions sur les contributions financières des communes associées. Matthieu CRUEGE précise que les communes associées bénéficient du soutien de l'ingénierie du Parc pour des projets, comme les communes du PNR. Il en est de même pour les dispositifs financiers mobilisés ou animés par le SMPNR. Mais les producteurs et hébergeurs des communes associées ne peuvent bénéficier de la marque Valeurs du Parc. Le niveau de cotisation des communes associées s'explique aussi par la volonté du PNR de faire adhérer des villes portes qui ont un nombre d'habitants important. La cotisation « à taux plein » serait dissuasive.

Le Président en profite pour rappeler les relations avec les communautés de communes et la volonté de mailler le territoire sans faire de doublon.

Le Président
André ROUCH

